

Les coûts de main-d'œuvre montrent que les coûts additionnels pour les heures travaillées sont plus importants chez les ouvriers que chez les employés et que ces coûts sont considérables dans l'industrie minière et de peu de conséquence dans le secteur finances, assurances et affaires immobilières. Ces coûts comprennent la rémunération du temps supplémentaire (taux courants et primes), les primes de poste et les sommes versées pour le travail effectué dans des conditions spéciales. Dans l'industrie minière, les gratifications accordées aux ouvriers travaillant sous terre représentent 6,5% de la rémunération de base. Les coûts des heures supplémentaires des ouvriers sont légèrement plus élevés dans l'industrie minière (11,8%) que dans l'industrie manufacturière (10,9%). Dans le secteur des transports, les coûts des heures supplémentaires sont légèrement inférieurs à ce qu'ils sont dans l'industrie manufacturière. D'autre part, le coût additionnel des heures supplémentaires dans le secteur finances, assurances et affaires immobilières n'est que de 2%. Dans le cas des employés, les coûts des heures supplémentaires dans ces quatre branches d'activité sont tous faibles. Le tiers du coût global des heures supplémentaires constitue des primes.

Les absences rémunérées représentent un coût additionnel important à la charge des employeurs. Le coût moyen pour l'ensemble des employeurs exprimé en pourcentage de la rémunération de base au taux normal varie entre 9,5% (industrie manufacturière) et 11,8% (transports). Le tableau 8.19 montre l'importance relative des divers éléments d'absence rémunérée pour l'ensemble des salariés, et pour les employés et les ouvriers séparément. Les employeurs versent habituellement des prestations de maladie par l'entremise de régimes d'assurance plutôt qu'une rémunération soutenue durant la maladie. Les employés, par contre, continuent à être rémunérés. Bon nombre d'employeurs ne tiennent pas de registres précis des absences pour cause de maladie ou pour des raisons personnelles, ce qui entraîne une sous-estimation des coûts de ces éléments.

Les versements divers aux travailleurs comprennent les indemnités de cessation d'emploi, les gratifications non liées à la production, les avantages imposables (par exemple la pension et le logement) et la rétroactivité pour une année antérieure, etc. Exprimés en pourcentage de la rémunération de base au taux normal ils s'échelonnent entre 1,0% (transports) et 2,3% (finances). Dans le cas des sociétés de placements et des courtiers en valeurs mobilières, les gratifications non liées à la production sont importantes, elles représentent 3,6% de la rémunération de base.

Les versements divers effectués par l'employeur au titre des régimes de prévoyance comprennent les paiements exigés en vertu des lois fédérales et provinciales et les paiements relatifs à d'autres programmes, effectués soit à la suite de conventions collectives soit à titre volontaire. Le tableau 8.20 montre l'importance relative des sommes versées à l'intention de l'ensemble des salariés, et à l'intention des employés et des ouvriers séparément. Les chiffres concernant l'indemnisation des accidentés du travail montrent que les risques d'accidents diffèrent suivant les groupes de travailleurs, les chiffres sur les régimes privés de pensions indiquent les effectifs des établissements qui offrent des régimes de pensions en plus de ceux du Canada et du Québec. L'enquête sur les coûts de main-d'œuvre révèle que dans l'industrie minière on préfère généralement effectuer des paiements directs aux travailleurs plutôt que de leur verser des pensions. Les données concernant les régimes d'assurance-vie et d'assurance-maladie comprennent les frais supplémentaires des programmes d'indemnisation hebdomadaire destinés à venir en aide aux ouvriers qui s'absentent pour cause de maladie.

8.3.5 Taux de salaire, heures et conditions de travail

La statistique des taux de salaire par branche d'activité et par localité, ainsi que des durées de la semaine normale de travail, est établie par le ministère fédéral du Travail et publiée dans le bulletin annuel intitulé *Taux de salaires, traitements et heures de travail*. Les chiffres sont fondés sur une enquête annuelle qui englobe environ 38.000 établissements choisis dans presque tous les secteurs d'activité, et ils portent sur la dernière période normale de paie antérieure au 1^{er} octobre. Les taux de salaire moyens (heures supplémentaires non comprises) des travailleurs rémunérés au temps et les gains moyens des travailleurs rémunérés à la pièce ou au rendement dans des professions données sont indiqués séparément dans le bulletin, mais ils sont conjugués aux fins du calcul des indices présentés au tableau 8.21. Les indices mesurent les variations dans les taux de salaire des travailleurs hors des bureaux classés dans une catégorie inférieure à celle de contremaître. Toutefois, ils ne permettent pas de comparer les salaires d'une branche d'activité à une autre. L'indice des salaires dans la construction est passé